LA CAMDA hygiène
Protège votre environnement

VOTRE EXPERT EN PRÉVENTION
& LUTTE CONTRE LES NUISIBLES
depuis plus de 50 ans

AVIS AUX HABITANTS

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Une opération organisée et financée par votre commune

Prévenir la présence de rats et souris

PASSAGE DANS VOTRE COMMUNE

DATE(S) DE PASSAGE : _____

Opération réservée aux administrés (hors professionnels).
Vous souhaitez bénéficier de l'intervention ? Inscrivez-vous directement auprès de votre mairie.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

1. **INSCRIPTION EN MAIRIE**
Signalez votre demande à la mairie afin d'être ajouté à la liste des foyers concernés.

2. **LE JOUR DU PASSAGE**
Veuillez à rendre accessibles les locaux ou zones concernés par l'intervention.

3. **ANIMAUX DOMESTIQUES**
Signalez leur présence au technicien et gardez-les sous surveillance pendant l'intervention.

PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

Le traitement et les produits mis en place sont pris en charge par la commune.

Si nécessaire, le technicien CAMDA pourra proposer la mise en place de postes d'appâtage adaptés.

En cas de problème ou d'incident, prévenez votre mairie.

À RETENIR

L'intervention est coordonnée par votre mairie. Suivez les consignes du technicien lors de son passage.

LA CAMDA
2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 Reims Cedex

03 26 04 74 00
info@la-camda.com • www.la-camda.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

DÉRATISATION COMMUNALE

INSCRIPTION EN MAIRIE

INSCRIPTION À LA CAMPAGNE COMMUNALE

Bulletin réservé aux administrés (hors professionnels) - à remettre directement à votre mairie

L'intervention est financée par la commune. Ce bulletin permet de signaler votre besoin et de préparer le passage du technicien CAMDA.

1 VOS COORDONNÉES

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

_____

Téléphone : _____

2 SITUATION À SIGNALER

Problème constaté : ☐ Rats ☐ Souris ☐ Traces / dégâts ☐ Autre

Zone concernée : ☐ Habitation ☐ Cave / garage ☐ Dépendance ☐ Extérieur

Animaux domestiques : ☐ Non ☐ Oui Préciser : _____

Contraintes d'accès / informations utiles : _____

_____

PROTECTION DE VOS DONNÉES - RGPD

Les informations recueillies sont utilisées uniquement pour organiser, réaliser et assurer le suivi de la campagne communale de dératisation. Le bulletin est remis à la mairie, qui peut transmettre à CAMDA, prestataire chargé de l'intervention, les seules données nécessaires au passage du technicien. Elles ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

Le traitement s'inscrit dans le cadre de la mission d'intérêt public liée à l'organisation de la campagne. Les données sont conservées le temps nécessaire à son organisation et à son suivi, puis selon les obligations d'archivage applicables. Vous pouvez exercer vos droits prévus par le RGPD auprès de votre mairie / de son délégué à la protection des données. En cas de difficulté : www.cnil.fr.